

# Annonces Légales

Arrêté SG/DCL/BRGE du 20 Décembre 2021 portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans le département de la Guadeloupe.

En vertu de cet arrêté, le tarif appliqué est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

## CONSTITUTIONS

FC06859

Par acte SSP du 11/05/2022 il a été constitué une SASU dénommée :

**L.A.INGÉNIEURIE & ASSOCIÉ**  
Siège social : MONTEBELLO 97170 PETIT BOURG;

Siège social : MONTEBELLO 97170 PETIT BOURG;  
Sigle : LAIA  
Capital : 300€  
Objet : Economie de construction, maîtrise d'œuvre, formation.

Président : M AMBLAS LOIC, MONTEBELLO 97170 PETIT BOURG.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de POINTE À PITRE

FC06864

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 28/03/2022, est constituée la SCI, « SCI JOSEPH FREDERIC »

Objet social : L'acquisition pour la location ou la vente l'administration et la mise en valeur de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie de construction d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement.

Durée : 99 ans  
Capital social : 1.000 euros  
Siège social : RICHARD ESPERANCE, 97129 LAMENTIN

Gérant : M. FREDERIC OLIVIER GOU-NOUMAN demeurant RICHARD ESPERANCE, 97129 LAMENTIN

Transmission des parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les cessions consenties à des tiers, y compris au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant, doivent faire l'objet d'un agrément.

La société sera immatriculée au RCS de POINTE-A-PITRE

FC06865

Suivant acte SSP du 16 mai 2022 A constitution de la SAS : DENOMINATION : 2KG FINANCES Capital social : 280 000 euros. Siège social : 11 résidence les Pieds dans l'Eau 97110 POINTE-A-PITRE

Objet : holding Président : M. Abed GAOUAOU demeurant 135 lotissement Biglette -97122 BAIEMAHAULT Admission aux assemblées et droit de vote : Agrément : Les actions ne peuvent être cédées à un tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Pointe-à Pitre.

## MODIFICATIONS

FC06863

### PRESTELEC

**SAS au capital de 8 000 euros**  
Immeuble La Verdérie  
Impasse des PalétuviersZI de Jarry  
97122 BAIE-MAHAULT  
RCS de POINTE-A-PITRE 381 068 238

Le 21/04/2022 l'associé unique a nommé président Charles LEFEBVRE demeurant 25 chemin de Panegans 31170 TOURNEFUILLE, en remplacement de Olivier TREBOS ; nommé co-commissaire aux comptes titulaire PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, SAS, 63 Rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine 672 006 483 RCS NANTERRE

FC06857

### GL IMPORT

**SAS au capital de 50 000 €**  
Siège social : Tour Sécid 7e étage  
Place de la rénovation  
97110 POINTE-A-PITRE  
RCS POINTE À PITRE 893034553

Par décision de l'associé Unique du 09/05/2022, il a été décidé de nommer M

DUFFES Sébastien demeurant Tour Sécid 7e étage Place de la Rénovation 97110 POINTE-À-PITRE en qualité de Président en remplacement de M TILLIET LE DENTU Bertrand, à compter du 09/05/2022.

Modification au RCS de POINTE À PITRE.

FC06858

### OPAL

**SAS au capital de 50 000 €**  
Siège social : Tour Sécid 7e étage  
Place de la rénovation  
97110 POINTE-A-PITRE  
RCS POINTE À PITRE 893034447

Par décision de l'associé Unique du 09/05/2022, il a été décidé de nommer M CHAILLOUX Arnaud demeurant Tour Sécid 8e étage Place de la Rénovation 97110 POINTE-À-PITRE en qualité de Président en remplacement de M TILLIET LE DENTU Bertrand, à compter du 09/05/2022 .

Modification au RCS de POINTE À PITRE.

## CONVOCAION

FC06869

### Société Locale d'Epargne : Guadeloupe

**Société Coopérative à capital variable**  
Affiliée à la Caisse d'Epargne CEPAC  
Banque coopérative,  
Société anonyme à directeur et conseil  
d'orientation et de surveillance,  
au capital social de 1 100 000 000 euros  
siège social : Place Estrangin Pastré  
13006 Marseille  
775 559 404 RCS Marseille

### Avis de convocation de l'Assemblée Générale Mixte des Sociétaires de la Société Locale d'Epargne

Mesdames et Messieurs les sociétaires de la Société Locale d'Epargne (SLE) Guadeloupe, sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le mardi 14 juin 2022 à 18 heures - HÔTEL ARAWAK - 41 rue des Hôtels Pointe de la Verdure - 97190 Le Gosier.

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité de la Caisse d'Epargne CEPAC et des informations que celle-ci souhaite porter à leur connaissance, et du rapport d'activité de leur société locale pour l'exercice clos le 31 mai 2022, les sociétaires délibéreront sur l'ordre du jour suivant :

- De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Modifications statutaires : Article 17 « Assemblées - Admission aux assemblées - Représentation des sociétaires » et Article 20 « Quorum et Vote » ;
- Pouvoirs en vue d'effectuer des formalités légales.

Au cas où le quorum requis pour les résolutions de nature extraordinaire ne serait pas atteint (quart des sociétaires présent ou représenté, les résolutions devant réunir 2/3 au moins des voix dont disposent les sociétaires présents et représentés pour être valables), l'Assemblée Générale Extraordinaire est clôturée ; une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée et ouverte au même lieu quelques minutes après la première (après l'heure indiquée ci-dessus) avec le même ordre du jour et selon les mêmes modalités, conformément à l'article 20-2 des statuts de la SLE. Elle délibère valablement sur cette deuxième convocation, quel que soit le nombre de sociétaires présents et représentés et les résolutions seront approuvées à la majorité simple des voix des sociétaires présents et représentés. Les pouvoirs conserveront leur effet pour cette seconde assemblée.

- De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire
- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de la SLE de l'exercice clos le 31 mai 2022 ;

- Approbation de l'affectation du résultat de la Société Locale d'Epargne ;

- Détermination de la date de mise en paiement des intérêts versés aux parts sociales de la SLE ;

- Constatation du montant du capital social de la SLE souscrit et libéré à la clôture de l'exercice et de la quote-part de la SLE dans le capital de la Caisse d'Epargne CEPAC ;

- Ratification des cooptations d'administrateurs ;
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

Aucun quorum n'est requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire seront prises à la majorité simple des sociétaires présents et représentés.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires. Retrouvez toutes les modalités pratiques et les projets de résolutions sur le site <https://www.cepac.societaires.caisse-epargne.fr/> (1) à compter du 7 juin 2022. Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

Seuls les sociétaires de la SLE, sur présentation d'un justificatif d'identité et les clients de la Caisse d'Epargne CEPAC non sociétaires de la SLE, sur présentation de l'invitation remise en agence, auront accès aux travaux de cette assemblée. L'accueil sera assuré une heure avant l'ouverture de l'assemblée et un quart d'heure après le début de la réunion.

**Présences et pouvoirs**  
Les sociétaires peuvent participer à cette assemblée en donnant pouvoir (le formulaire de pouvoir est disponible sur le site des sociétaires, sur simple demande en agence ou au siège social).

Conformément à l'article 17-3 des statuts de la Société Locale d'Epargne, les pouvoirs reçus sans indication de mandataire seront utilisés en faveur des résolutions approuvées par le Conseil d'administration et contre les autres.

**Documents institutionnels**  
Les documents institutionnels de la SLE et relatifs à cette assemblée, sont disponibles à compter du 7 juin 2022 sur le site des sociétaires <https://www.cepac.societaires.caisse-epargne.fr/> (1), ou sur simple demande au siège social : Caisse d'Epargne CEPAC - Place Estrangin Pastré -13006 Marseille.

(1)Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

Pour avis et mention,  
Le Conseil d'administration

## MARCHÉ PUBLIC

FC06866



### AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

#### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

**I.1) NOM ET ADRESSES**  
Région Guadeloupe, Hôtel de Région - Avenue Paul Lacavé - Petit Paris, 97100, Basse-Terre, F, Courriel : [dcp-region@cr-guadeloupe.fr](mailto:dcp-region@cr-guadeloupe.fr), Code NUTS : FRY10

**Adresse(s) internet :**  
Adresse principale : <http://www.region-guadeloupe.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.equadeloupe.com>

**I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autorité régionale ou locale  
**I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE**  
Services généraux des administrations publiques

#### SECTION II : OBJET

##### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Location, acquisition, installation-désinstallation et réapprovisionnement de diffuseurs, distributeurs et systèmes de désinfection pour l'hôtel de Région et ses annexes

Numéro de référence : MF-21004

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 90921000

II.1.3) Type de marché

##### Services

II.1.4) Description succincte : Il s'agit de la location, l'acquisition, l'installation, et le réapprovisionnement de diffuseurs, distributeurs et systèmes de désinfection à l'Hôtel de région et ses annexes. Les prestations attendues englobent la location d'appareils installés (diffuseurs automatiques de parfum, distributeurs automatiques de savon, de lotion et système de désinfection des lunettes de toilettes) et l'acquisition de divers matériels (distributeurs de papier main et papier WC) Le marché sans montant minimum comporte un montant maximum annuel de 100 000euros HT

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.1.7) Valeur totale du marché (hors TVA) :

Valeur 400 000 euros

Mots descripteurs : Produits d'entretien

##### SECTION II : DESCRIPTION

OBJET : Location, acquisition, installation-désinstallation et réapprovisionnement de diffuseurs, distributeurs et systèmes de désinfection pour l'hôtel de Région et ses annexes

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 90921000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY10

Lieu principal d'exécution :

II.2.4) Description des prestations : Il s'agit de la location, l'acquisition, l'installation, et le réapprovisionnement de diffuseurs, distributeurs et systèmes de désinfection à l'Hôtel de région et ses annexes. Les prestations attendues englobent la location d'appareils installés (diffuseurs automatiques de parfum, distributeurs automatiques de savon, de lotion et système de désinfection des lunettes de toilettes) et l'acquisition de divers matériels (distributeurs de papier main et papier WC) Le marché sans montant minimum comporte un montant maximum annuel de 100 000euros HT

II.2.5) Critères d'attribution

Critère de qualité

1. Valeur technique / Pondération : 60%

1. Prix / Pondération : 40%

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne  
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Mots descripteurs : Produits d'entretien

##### SECTION IV : PROCEDURE

###### IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure : Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

**IV.2)RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S : 2021/S-141-374276 du 23/07/2021

IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique

IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de préinformation :

**SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Marché n° : 22F004

Intitulé : Location, acquisition, installation, désinstallation et réapprovisionnement de diffuseurs et systèmes de désinfection pour l'hôtel de région et ses annexes

Un marché/lot est attribué : oui

##### V.2)ATTRIBUTION DU MARCHÉ

V.2.1) Date de conclusion du marché : 28 avril 2022

## V.2.2) Informations sur les offres

\* Nombre d'offres reçues : 4

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 4

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : non

## V.2.3) Nom et adresse du titulaire

RENTOKIL INITIAL, 7, Allée des Papillons - Dothémare, 97139, Abymes, F, Courriel : contact-gpe@rentokil-initial.com, Code NUTS : FRY10

Le titulaire est une PME : oui

## V.2.4) Informations sur le montant du marché/du lot

Estimation initiale du montant total du marché/du lot : 400 000 H.T

Valeur totale du marché/du lot : 400 000

Monnaie : euros

## SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Guadeloupe, 6, Rue Victor Hugues, 97100, Basse terre, F, Téléphone : (+33) 05 90 41 45 38, Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr, Fax : (+33) 05 90 81 96 70, Adresse internet : <http://www.guadeloupe.tribunal-administratif.fr>

#### VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT

AVIS : 16 mai 2022

Le président du Conseil Régional  
Ary CHALUS

FC06868



## RECTIFICATIF

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Région Guadeloupe.

Correspondant : M. le président du conseil régional, avenue Paul Lacavé Petit Paris 97100 Basse Terre adresse internet : <http://www.regionguadeloupe.fr>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.eguadeloupe.com>.

**Objet du marché :** assistance à la création et à la réalisation de contenus et d'actions de communication du programme caribéen sur les sargasses (Sarg'Coop).

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET :

**Type de procédure :** procédure adaptée

**Mots descripteurs :** Assistance technique, prestations de services

#### Références de l'avis initial :

Numéro de l'avis au journal « LE PROBANT » n°925 paru le 29/04/2022

Date d'envoi de l'avis original : 26/04/2022

#### Informations rectificatives :

Dans la rubrique "date limite de réception des offres" :

**Au lieu de :** "24 mai, à 12 heures",

**lire :** " 31 mai, à 12 heures".

**DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS :**  
17/05/2022

Le président du Conseil Régional  
Ary CHALUS

**Abonnez-vous**

**au Probant en ligne !**

**Sans vous déplacer**

**[www.leprobant.fr](http://www.leprobant.fr)**

**Une annonce**

**légale**

**à publier**

**en Guadeloupe ?**

**Saisissez la**

**en ligne !**

**[www.leprobant.fr](http://www.leprobant.fr)**